



## La lettre de change : Caractéristiques, les voies de recours cambiales & extra cambiales et les techniques & instruments de son immunisation

Date : 25 et 26 décembre 2024

Lieu : Hôtel à Tunis

Frais de participation : 850 DT HT

Animé Par  
**M. Moez Hadidane**

*La promulgation de la loi numéro 41-2024 en date du 2 aout 2024 a apporté une profonde mutation des modalités de paiement par chèque, le renvoyant à sa vocation initiale en tant que moyen de paiement à vue.*

*L'ampleur de l'usage du chèque dans les transactions « B to B », « B to C » et « C to C » sera largement réduite tant pour les limitations de plafonnement de chèque que des restrictions liées à l'échéance.*

*Ces contraintes impliqueront le développement d'autres moyens de paiement ou de sécurisation des transactions, à l'image des cartes de crédit à paiement différé, des assurances crédits, mais surtout la renaissance de la lettre de change, qui pourra désormais être renforcée par des instruments et des techniques sous-jacentes.*

*À cet effet, TERA TRAINING organise une session de formation de deux jours dans l'objectif de présenter les caractéristiques de la lettre de change et les voies de recours cambiales pour défaut de paiement lors de la première journée.*

*La deuxième journée sera consacrée à la présentation des voies de recours extracambiales et aux techniques d'immunisation de la lettre de change.*



[www.terafinances.com](http://www.terafinances.com)



+ 216 28 137 856



[contact@tera-training.com](mailto:contact@tera-training.com)



### Objectifs du séminaire

1. Quel devenir des anciennes formules de chèques stockées dans votre actif et passif
2. Appréhender la réglementation des lettres de change et ses caractéristiques
3. Maîtriser les voies de recours cambiales et extra cambiales pour faute de paiement
4. Découvrir les techniques d'immunisation de la lettre de change

### Population cible

1. Cadres administratifs, financiers et juridiques des entreprises
2. Dirigeants
3. Commerciaux

### Animateur



**Moez HADIDANE**

CEO et Fondateur de Tera Finances/Tera Training  
Expert en marchés financiers, économie et politique monétaire  
Enseignant IFID : Marchés Financiers et gestion obligataire  
EX DGA de BMCE ASSET MANAGEMENT






*Moez Hadidane en tant qu'animateur du séminaire et Tera Training en qualité d'opérateur de formation sont inscrits et validés sur l'application "MALEK"*

## Programme 1ère journée

7h30 à 8h00	<b>Checking et accueil des participants autour d'un café</b>
8h00 à 11h00	<b>Qu'est-ce que la Lettre de change</b>
	Définition et intervenants
	Les phases de création de la lettre de change
	Les fondements théoriques de la provision dans le droit cambiaire
	<b>Principales caractéristiques de la lettre de change</b>
	De la création et de la forme de la lettre de change
	<b>Présentation du Modèle de la lettre de change bancaire normalisée</b>
	De l'échéance (في حلول الأجل)
	De l'acceptation (في القبول)
	De la provision (في المؤونة)
11h00 à 11h15 	<b>Pause-café</b>
11h15 à 14H15	<b>Des voies de recours cambiaires</b>
	<b>Des recours faute d'acceptation et faute de paiement, des protêts</b>
	Des recours faute d'acceptation et faute de paiement
	Refus d'acceptation
	Refus de paiement
	Retour sans protêt
	Le principe de solidarité
	La déchéance des droits en cas d'inobservation des recours dans les délais
	Des voies d'exécution
	L'ordonnance sur requête
	La saisie conservatoire
	L'injonction de payer exécutoire vingt-quatre heures
	<b>Du protêt</b>
	<b>De la prescription</b>
14h15 à 15h00 	<b>Déjeuner</b>

## Programme 2ème journée

7h30 à 8h00 	<b>Checking et accueil des participants autour d'un café</b>
8h00 à 11h00	<b>Des voies de recours extra cambiaires</b>
	De la compétence des juridictions
	Des injonctions de payer
	Des décisions provisoires
	Des ordonnances sur requête
	<b>Des voies d'exécution extra cambiaires</b>
	Des saisies conservatoires
	Des saisies arrêts
	Des saisies exécutoires
	<b>Schéma du processus en général</b>
<b>Des délais de prescription</b>	
<b>Des lettres de change escomptées et non payés</b>	
11h00 à 11h15 	<b>Pause-café</b>
11h15 à 14H15	<b>Les instruments et techniques d'immunisation de la traite</b>
	L'acte de reconnaissance de dette certifié par une traite
	Modèle type d'un acte de reconnaissance de dette certifié par traite
	Déclaration sur l'honneur des propriétés
	L'assurance des crédits commerciaux
	L'aval bancaire et non bancaire (droit cambiaire)
	La caution personnelle
La caution solidaire	
La caution hypothécaire (Les suretés réelles)	
14h15 à 15h00 	<b>Déjeuner</b>